

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 772

15 mars 2016

SOMMAIRE

Ad.pwm	37022	Karma Realities S.A.	37030
Agri Ressources Group S.A.	37025	KDW Family Company SCSp	37031
BestCaseScenario Sàrl	37016	Kirk Beauty Investments S.A.	37030
Blackstone Perpetual Topco S.à r.l.	37017	Kirk Beauty S.à.r.l.	37030
Creavicab S.A.	37010	L'ilot S.à r.l.	37051
Development Venture IV Feeder S.C.A.	37034	Lonicera S.A.	37011
Dryfuss Real Estate S.C.I.	37020	Lovi	37012
HAB Prop Co. B S.à r.l.	37025	Luxretail S.à r.l.	37014
Hasdrubal S.A.	37026	Martinaie S.A.	37022
Heliotrope S.A.	37026	Meridian Services S.à r.l.	37015
Heloise Property S.A.	37026	PCH Holdings S.à r.l.	37018
Hinricks S.A.	37027	Samo Investments S.A.	37056
I2B S.A.	37029	SGBT Asset Based Funding S.A.	37056
Icas Luxembourg S.à r.l.	37028	SPI Renewables Energy (Luxembourg) Private Limited Company S.à r.l.	37031
ILURO FINANCE S.A.	37028	TLM S.C.I.	37055
Immocap S.A.	37028	TRAGEC S.à r.l., Travaux de Génie Civil ...	37022
Itau Specialised Investment Funds	37027	Vaessen-Aaby S.à.r.l.	37024
JAB Holding Company s.à.r.l.	37029		
John Taylor Corporate S.A.	37029		

Creavicab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R.C.S. Luxembourg B 180.484.

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée CREAMIMO S.A., avec siège social à L-1480 Luxembourg, 8, Boulevard Paul Eyschen, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 14 5052,

ici représenté par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 15 décembre 2015, laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Intervenante au présent acte en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme luxembourgeoise dénommée CREAMICAB S.A., ayant son siège social au 8, Boulevard Paul Eysche à L-1480 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 180.484.

Ladite société a été constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 26 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2802 du 8 novembre 2013.

Le capital social souscrit actuel de la société s'élève à trente-et-un mille euros (31.000.- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune.

L'ordre du jour des présentes est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à concurrence de cent dix-neuf mille euros (119.000.- EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) à cent cinquante mille euros (150.000.- EUR), par l'émission de onze mille neuf cents (11.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune,

à souscrire et à libérer intégralement par des versements en espèces par l'actuel actionnaire à raison de 1.900 (mille neuf cents) actions nouvelles et par deux nouveaux actionnaires, à raison de 5000 (cinq mille) actions nouvelles chacun.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

3. Divers.

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital à concurrence de cent dix-neuf mille euros (119.000.- EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) à cent cinquante mille euros (150.000.- EUR),

par l'émission de onze mille neuf cents (11.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, à souscrire par l'actuel actionnaire unique et deux nouveaux actionnaires comme dit ci-après.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

1. - La société CREAMIMO S.A., avec siège social à L-1480 Luxembourg, 8, Boulevard Paul Eyschen, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 14 5052, précitée, représentée comme dit ci-avant, laquelle déclare souscrire à 1.900 (mille neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, qu'elle libère intégralement des versements en espèces.

2. - La société BM PARTS S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 84630, ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, précité, en vertu d'une procuration datée du 15 décembre 2015, laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

lequel déclare souscrire à 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, qu'il libère intégralement des versements en espèces.

3. - Monsieur Albert André TAVERA, né le 20 février 1967 à Paris 1^{er} Arrondissement, demeurant à Paris, 2, Boulevard Suchet,

ici représenté par Mr Gianpiero SADDI, précité, en vertu d'une procuration datée du 15 décembre 2015, laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

lequel déclare souscrire à 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, qu'il libère intégralement des versements en espèces.

La somme totale de l'augmentation de capital a été entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de EUR 119.000 (cent dix-neuf mille euros (119.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Ensuite les actionnaires décident, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 5 des statuts de la société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à deux mille euros (2.000.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède aux comparant et intervenants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29515. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000999/80.

(150240012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Lonicera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 183.038.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft „LONICERA S.A.“, eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 183038), gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen am 4. Dezember 2013, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 390 vom 12. Februar 2014 (die „Gesellschaft“).

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Andreia ALVES, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und Stimmenzähler Herrn Steve GOUVEIA, Privatangestellter, mit beruflicher Adresse in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Die Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1.- Beschluss hinsichtlich der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.

2.- Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III.- Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind, ist ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und dieselbe in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluß

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Liquidator:

die Gesellschaft „Mayfair Trust S.à.r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 2, Millewee, L-7257 Walferdingen (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 112.769).

Dritter Beschluß

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt dem Liquidator folgende Befugnisse zu erteilen:

- Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, so wie dieselben durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.
- Der Liquidator kann alle Handlungen durchführen, welche in Artikel 144 und 145 des vorerwähnten Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung der Aktionäre einholen zu müssen.
- Er ist nicht verpflichtet, ein Inventar der Gesellschaft zu erstellen und kann sich auf die Konten und Bücher der Gesellschaft berufen.
- Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, für einzelne und bestimmte Operationen, seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.
- Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Worüber Protokoll,

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. ALVES, S. GOUVEIA, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alette A.C., am 24. Dezember 2015. Relation: EAC/2015/31115. Erhalten zwölf Euro (12.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2016001341/62.

(150240825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Lovi, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.606.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", a Hong Kong corporation with registered office at 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, registered with the Trade and Companies Register of Hong Kong under number 1260125, herein referred to as the "Principal"

here represented by Mr Eric LECLERC, employee, residing professionally in Howald,

herein referred to as the "Proxy-holder"

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Principal, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company (“société anonyme”) “LOVI”, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, Rue de l’Eau, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 124606, (the “Company”), has been incorporated on February 14, 2007 pursuant to a deed of Me Joseph GLODEN, then notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 733 of April 27, 2007;

2) That the share capital is set at at thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred and ten Euros (310.- EUR);

3) That the Principal has successively become the sole owner of all the shares of the Company (the “Sole Shareholder”);

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation to the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7) above;

9) That the Sole Shareholder declares formally to withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and to the statutory auditor of the Company for the performance of their assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the registered office of LWM, RCS Luxembourg B69890.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present original deed.

**Follows the French version of the preceding text:
Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", une société de droit de Hong Kong, ayant son siège social au 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1260125,

ci-après la “Mandante”

ici représentée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald,

ci-après le “Mandataire”

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La Mandante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme “LOVI”, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, Rue de l’Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124606 (la “Société”), a été constituée le 14 février 2007 suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 733 du 27 avril 2007;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d’une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-);

3) Que la Mandante est devenue successivement la seule propriétaire de toutes les actions de la Société (l’“Actionnaire Unique”);

4) Que l’Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l’Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l’Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs de signer, d’exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l’Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, requiert le notaire d’acter qu’il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d’éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l’obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu’en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l’Actionnaire Unique déclare qu’il reprend tout l’actif de la Société et qu’il s’engage à régler tout le passif de la Société comme indiqué au point 7) ci-dessus;

9) Que l’Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d’un commissaire de contrôle à la liquidation;

10) Que l’Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l’émission d’actions ou de toutes autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d’administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l’exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de LWM, RCS Luxembourg B69890.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare par les présentes, qu’à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001342/117.

(150241255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Luxretail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 173.319.

DISSOLUTION

L’an deux mille quinze.

Le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Guy MEYER, indépendant, demeurant à L-1232 Howald, 13, rue Ernest Beres.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée LUXRETAIL S.à r.l., avec siège social à L-1618 Luxembourg-Bonnevoie, 17, rue des Gaulois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.319.

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 3 décembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 165 du 23 janvier 2013, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean-Joseph WAGNER en date du 30 janvier 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 755 du 24 mars 2014.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société LUXRETAIL S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société LUXRETAIL S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, l'associé unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société LUXRETAIL S.à r.l. a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société pour l'exercice de sa fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-1232 Howald, 41, rue Ernest Beres;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. MEYER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11696. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001349/47.

(150241104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Meridian Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 160.059.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junlingster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

GLANCIA S.A., société existante et soumise au droit Luxembourgeois, ayant son siège social au L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.607 (l'«Associé Unique»)

Ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Lxembourg, en vertu d'une procuration lui étant délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "Meridian Services S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160.059, (ci-après nommée la «Société»), a été constituée suivant acte du notaire Me Francis Kessler, alors notaire de résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 24 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1305 du 16 juin 2011.

2.- Le capital social de la Société est fixé à 12.500,- euros représenté par 250 parts sociales d'une valeur nominale de 50,- euros chacune.

3.- L'Associé Unique est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- L'Associé Unique agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- L'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- L'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- L'Associé Unique présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- L'Associé Unique en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- L'Associé Unique décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- L'Associé Unique, constitué en troisième assemblée générale extraordinaire, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux gérants de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg au 2-4, rue du Palais de Justice L-1841 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 1.100,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11732. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016001371/57.

(150240819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

BestCaseScenario Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 125.491.

L'an deux mil quinze, le trente novembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- Monsieur Sylvain Zimmer, informaticien, né à Bar-le-Duc (France), le 6 novembre 1984, demeurant professionnellement à L-4289 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Quartier,

ici représenté par Monsieur Frédéric Goosse, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris le 20 octobre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a déclaré être l'unique associé de la société à responsabilité limitée «BestCaseScenario S.à r.l.», ayant son siège social à L-4289 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Quartier, inscrite au Registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.491, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 979 du 25 mai 2007, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (ci-après la «Société»).

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution prise suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-4289 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Quartier, à L-5244 Sandweiler, 2b Ennert dem Bierg, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Sandweiler.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.000,-.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gosse, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38119. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001837/41.

(160000228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Blackstone Perpetual Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.501.653,25.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.008.

Contrat de rachat de parts

Il résulte d'un contrat de rachat de parts sociales, signé en date du 29 décembre 2015, que les associés de la Société, Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-A L.P., Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P., Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-B L.P. et Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-C L.P. ont accepté le rachat de leurs parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société par la «Société» elle-même (Blackstone Perpetual Topco S.à r.l., avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, immatriculée au RCSL et numéro RCS B173008).

En conséquence, les parts sociales de la Société sont détenues de la manière suivante:

Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-A L.P.	2.739.909 parts sociales de classe A
	2.739.909 parts sociales de classe B
	2.739.909 parts sociales de classe C
	2.739.909 parts sociales de classe D
	2.739.909 parts sociales de classe E
	2.739.909 parts sociales de classe F
	2.739.909 parts sociales de classe G
	2.739.909 parts sociales de classe H
	2.739.909 parts sociales de classe I
Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) VI - ESC L.P.	20.608 parts sociales de classe A
	20.608 parts sociales de classe B
	20.608 parts sociales de classe C
	20.608 parts sociales de classe D
	20.608 parts sociales de classe E
	20.608 parts sociales de classe F
	20.608 parts sociales de classe G

	20.608 parts sociales de classe H
	20.608 parts sociales de classe I
Blackstone Capital Partners (Cayman) Vi IT-B L.P.	2.742.506 parts sociales de classe A
	2.742.506 parts sociales de classe B
	2.742.506 parts sociales de classe C
	2.742.506 parts sociales de classe D
	2.742.506 parts sociales de classe E
	2.742.506 parts sociales de classe F
	2.742.506 parts sociales de classe G
	2.742.506 parts sociales de classe H
	2.742.506 parts sociales de classe I
Blackstone Capital Partners (Cayman) VI IT-C L.P.	2.740.552 parts sociales de classe A
	2.740.552 parts sociales de classe B
	2.740.552 parts sociales de classe C
	2.740.552 parts sociales de classe D
	2.740.552 parts sociales de classe E
	2.740.552 parts sociales de classe F
	2.740.552 parts sociales de classe G
	2.740.552 parts sociales de classe H
	2.740.552 parts sociales de classe I
Blackstone Perpetual Topco S.à r.l.	675.973.150 parts sociales de classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016

Blackstone Perpetual Topco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016001840/57.

(160000304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

PCH Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 168.262.

This twenty-second day of December two thousand fifteen before me, Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Peggy Simon, private employee, with professional address at my office, 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, acting in her capacity as representative duly authorised in writing of:

PCH Investments, Ltd., an exempted company limited by shares under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Second Floor, Midtown Plaza, Elgin Avenue, P.O. Box 448, Grand Cayman KY1-1106, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 265497 (the "Member"), being the sole member of:

PCH Holdings S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168262, incorporated pursuant to a deed executed before Martine Schaeffer, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 March 2012, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 1327 of 30 May 2012, the articles of association of which have not been amended since (the "Company").

The person appearing is personally known to me, notary, and the power of attorney to the person appearing is initialled *ne varietur* by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, the undersigned notary, to record the following:

Resolutions

The Member, acting as sole member of the Company, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, hereby resolves:

1. to remove the incumbent members of the Company's board of managers from office together with any and all internal auditors and other officers of the Company and to give them full and final discharge for the execution of their office and their management and supervision of the Company;
2. to dissolve the Company and put it into liquidation;
3. that the liquidator shall determine the method of liquidation;

4. that the liquidator is authorised, for the purpose of winding up the Company, to exercise all powers not reserved by law or the articles to the general meeting of the Company, including the powers referred to in articles 145 and 148 of the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended, and that the liquidator shall have the power to represent and bind the Company towards third parties and at law; and

5. to appoint PCH WD LLC, a limited liability company under the laws of the State of South Dakota, having its registered office at 1830 West Fulton Street, Rapid City, South Dakota 57702, United States of America, registered with the Office of the Secretary of State of the State of South Dakota under number DL046160, as liquidator of the Company.

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Echternach, on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre par-devant moi, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude, 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de fondée de pouvoir dûment autorisée par écrit de:

PCH Investments, Ltd., une société par actions exemptée de droit des îles Caïmans, ayant son siège social au deuxième étage, Midtown Plaza, Elgin Avenue, B.P. 448, Grand Cayman KY1-1106, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des sociétés des îles Caïmans sous le numéro 265497 (l'«Associé»), étant l'associé unique de:

PCH Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 168262, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 mars 2012, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, n° 1327 du 30 mai 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et la procuration donnée à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, le notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

Résolutions

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, décide par les présentes:

1. de révoquer les mandats des membres du conseil de gérance en fonction ainsi que les mandats de tous les commissaires aux comptes et de tous autres dirigeants de la Société et de leur donner décharge de l'exécution de leur mandat et quitus entier et définitif de leur gestion ou surveillance de la Société;

2. de dissoudre la Société et de mettre celle-ci en liquidation;

3. que le liquidateur détermine le mode de liquidation;

4. que le liquidateur est autorisé, aux fins de la liquidation de la Société, à exercer tous les pouvoirs non dévolus par la loi ou les statuts à l'assemblée générale de la Société, y compris les pouvoirs visés aux articles 145 et 148 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et que celui-ci a le pouvoir de représenter et engager la Société à l'égard des tiers et en justice; et

5. de nommer PCH WD LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Dakota du Sud, ayant son siège social au 1830 West Fulton Street, Rapid City, Dakota du Sud 57702, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Dakota du Sud sous le numéro DL046160, en tant que liquidateur de la Société.

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002291/89.

(150241045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Dryfuss Real Estate S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3333 Hellange, 65, Beetebuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 5.819.

—
STATUTS

Se sont réunis

à Hellange, le 22 décembre 2015

1.- Monsieur Christophe MATARRESE, agent C.F.L., né à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 1980, demeurant et domicilié à L-3333 HELLANGE, 65, Beetebuergerstrooss

2.- Monsieur Francesco MATARRESE, retraité, né à Noci Italie, le 28 janvier 1956, demeurant et domicilié à L-3333 HELLANGE, 65, Beetebuergerstrooss

3.- Madame Sabine LEGRAND/MATARRESE indépendante, née à Differdange, le 23 février 1959, demeurant et domicilié à L-3333 HELLANGE, 65, Beetebuergerstrooss

Lesquels déclarent vouloir constituer entre eux une société civile immobilière comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garanties ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La dénomination de la société est DRYFUSS REAL ESTATE S.C.I.

Art. 4. Le siège social est établi à Hellange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent euros (100,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales d'un euros (1,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

1. Monsieur Christophe MATARRESE, préqualifié,	66 parts
2. Monsieur Francesco MATARRESE, préqualifié	17 parts
3. Madame Sabine LEGRAND / MATARRESE, préqualifié	17 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libéré sur demande d'un gérant ou des associés.

Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé «usufruitier» et en nu-propriété par un associé dénommé «nu-propritaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque part sont déterminés comme suit:

- Les droits sociaux dans leur ensemble;
- Droits de vote aux assemblées générales et extraordinaires;
- Droit aux dividendes
- Droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles parts en cas d'augmentation du capital social.

Les droits attachés à la qualité de nu-propritaire et conférés pour chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75 % du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés survivants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixe à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social, En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard de tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que pour les actes de disposition.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont repartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 14. Les engagements des associés à l'égard de tiers sont fixes conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportés par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 15. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à un droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées avec une majorité de 75% des voix.

Art. 16. En cas de Dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés aux fonctions de gérant:

Monsieur Christophe MATARRESE, agent C.F.L., né à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 1980, demeurant et domicilié à L-3333 HELLANGE, 65, Beeteburgerstrooss

Monsieur Francesco MATARRESE, retraité, né à Noci Italie, le 28 janvier 1956, demeurant et domicilié à L-3333 HELLANGE, 65, Beeteburgerstrooss

Madame Sabine LEGRAND/MATARRESE indépendante, née à Differdange, le 23 février 1959, demeurant et domicilié à L-3333 HELLANGE, 65, Beeteburgerstrooss

La société se trouve valablement engagée à l'égard de tiers par la signature individuelle de l'un des trois gérants tant pour les actes d'administration que pour les actes de disposition.

2.- Le siège social est établi à L-3333 HELLANGE, 65, Beeteburgerstrooss

Fait et passé à Hellange, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001967/98.

(160000843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Martinaie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 152.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Remich, le 31 décembre 2015.
Référence de publication: 2016001387/10.
(150240925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Ad.pwm, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue de Turi.
R.C.S. Luxembourg B 179.821.

DISSOLUTION

L'an deux mil quinze.
Le dix décembre;
Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Loïc Arnaud Denis VERLEY, gérant, né à Nantes (France) le 1^{er} mai 1974, demeurant à L-5810 Hesperange, 47, rue de Bettembourg;

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Ad.pwm S.à r.l.» (Matricule 20132437476) avec siège social à L-3378 Livange, 1, rue de Turi;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 179.821.

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2013, publié au Mémorial C de 2013, page 123.499;

modifiée suivant acte sous seing-privé en date du 28 janvier 2015, publié au Mémorial C de 2015, page 77.719;

modifiée suivant acte sous seing-privé en date du 23 avril 2015, publié au Mémorial C de 2015, page 90.428;

modifiée suivant acte sous seing-privé en date du 1^{er} octobre 2015, nonencore publié au Mémorial C;

b) Que l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Ad.pwm S.à r.l.» a décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat et déclare reprendre tout l'actif et passif de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-3378 Livange, 1, rue de Turi.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude; date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Verley, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30283. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001775/37.

(160000925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

TRAGEC S.à r.l., Travaux de Génie Civil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 6, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 13.144.

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre
Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Victor DEMOULLING, entrepreneur retraité, demeurant à L-7661 Medernach, 3, Langert,
 2.- Monsieur Marco DEMOULLING, entrepreneur en génie civil, demeurant à L-9689 Tarchamps, 24, Duerfstrooss,
 Monsieur Victor DEMOULLING étant ici représenté par Monsieur Marco DEMOULLING, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Mersch, le 11 décembre 2015

Laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée.

Lesquels comparants, présent ou tel que représenté, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «TRAGEC S.à r.l., Travaux de Génie Civil», avec siège social à L-7535 Mersch, 6, rue de la Gare, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 13.144, constituée suivant acte reçu par le Notaire Frank BADEN, alors de résidence à Mersch, en date du 31 juillet 1975, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 199 du 21 octobre 1975, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le Notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 13 juin 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1857 du 26 juillet 2012.

- Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital d'un montant de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 487.500,00) pour le ramener de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,00) à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) avec annulation de dix-neuf mille cinq cents (19.500) parts sociales pour les porter à CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, par remboursement aux associés au prorata de leur participation dans le capital.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Répartition des parts sociales

Suite à la réduction du nombre de parts sociales, la souscription de celles-ci se répartit comme suit:

- Monsieur Victor DEMOULLING, prénommé:	250 parts
- Monsieur Marco DEMOULLING, prénommé:	250 parts
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES	500 parts sociales

Déclaration

L'assemblée générale déclare accepter le remboursement par la Société du montant déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

Le remboursement ne pourra s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers éventuels de la Société.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400,00 €).

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DEMOULLING, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Beringen, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001702/57.

(150240117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Vaessen-Aaby S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9459 Longsdorf, 4, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 134.462.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den achzehnten Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Herr Marc VAESSEN, Veterinär, geboren am 3. Juni 1978 in Ettelbruck, wohnhaft in L-9459 Longsdorf, 4, am Duerf;
2. Frau Ina AABY, Veterinär, geboren am 21. Dezember 1977 in Drammen (Norwegen), wohnhaft in L-9459 Longsdorf, 4, am Duerf.

I.- Der Erschienene sub 1., vorbenannt, ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Vaessen-Aaby S.à r.l.", mit Sitz in L-9459 Longsdorf, 4, am Duerf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 134.462, (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand Unsen, mit damaligem Amtssitz in Diekirch, am 12. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 108 vom 15. Januar 2008. Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,-), alle dem Herrn Marc VAESSEN, vorbenannt, zugeteilt aufgrund einer Anteilsübertragung unter Privatschrift, vom 1. November 2015 hier nach erwähnt.

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

Übertragung der Gesellschaftsanteile

Gemäß Anteilsübertragung unter Privatschrift, vom 1. November 2015, hat Frau Ina AABY, vorbenannt, fünfzig (50) Anteile der Gesellschaft, an Herrn Marc VAESSEN, vorbenannt, abgetreten.

Gegenwärtige Anteilübertragung fand statt zu dem zwischen Parteien vereinbarten Preis. Frau Ina AABY erklärt den vollständigen Betrag des Veräußerungspreises von Herrn Marc VAESSEN, vor Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung erteilt wird.

Herr Marc VAESSEN wird Eigentümer der ihm andurch abgetretenen Anteile vom 1. November 2015 an und er hat Anrecht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile erzeugen, vom 1. November 2015 angerechnet.

Herr Marc VAESSEN wird in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Anteilen zusammenhängen, eingesetzt.

Sodann erklärt Frau Ina AABY, vorbenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführerin der Gesellschaft, diese Anteilsübertragung anzunehmen und der Gesellschaft als zugestellt betrachten, gemäß Artikel 1690 des „Code Civil“ und Artikel 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Aufgrund dieser vorangegangenen Anteilsübertragung, sind die Anteile der Gesellschaft somit wie folgt aufgeteilt:

1.- Herr Marc VAESSEN, vorbenannt, einhundert Anteile	100
Total: EINHUNDERT Anteile	100

Ausserordentliche Generalversammlung

IV.- Sodann hat der Komparent, Herr Marc VAESSEN, vorgenannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber, welcher das gesamte Kapital der Gesellschaft innehält, den Notar aufgefordert folgende Beschlüsse zu beurkunden:

1.- Der Komparent, Herr Marc VAESSEN, vorgenannt, hat als alleiniger Anteilhaber beschlossen die Gesellschaft vorzeitig und mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.

2.- Der Komparent, Herr Marc VAESSEN, vorgenannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber und Realbegünstigter der Gesellschaft, übernimmt persönlich die Aufgabe des Liquidators.

3.- Der Komparent, Herr Marc VAESSEN, vorgenannt, erklärt dass die Gesellschaft, ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat aufgrund der erstellten Konten zum 17. Dezember 2015 und er in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft übernimmt und für alle noch unbekanntes und noch ausstehende Passiva zu bürgen, mithin sich solidarisch, unteilbar, persönlich und unwiderruflich zu verpflichten sämtliche bekannten wie selbst unbekanntes ausstehende Passiva zu begleichen, wodurch alle Passiva seitens der Gesellschaft als beglichen gelten und folglich alle verbliebenen Aktiva dem alleinigen Anteilhaber zu übertragen sind.

In diesem Zusammenhang erklärt der Komparent, Herr Marc VAESSEN, vorgenannt, dass die Gesellschaft keine Geschäftstätigkeit nach dem 17. Dezember 2015 hatte.

4.- Der alleinige Anteilhaber, Herr Marc VAESSEN, vorgenannt, erklärt alles was nötig ist zu unternehmen ehe er sich die Aktiva überträgt oder die eventuellen Passiva begleicht.

5.- Infolge von Vorstehendem ist die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen anzusehen;

6.- Dem alleinigen Geschäftsführer wird für die Ausübung seiner Tätigkeit, bis zum heutigen Tage, vollends Entlastung erteilt;

7.- Sämtliche Bücher, Dokumente und Unterlagen der Gesellschaft werden von heute an und für die Dauer von 5 Jahren an folgender Adresse aufbewahrt: L-9459 Longsdorf, 4, am Duerf.

8.- Die Gesellschaftsanteile werden mit sofortiger Wirkung annulliert.

9.- In jedem Falle kann keine Verschmelzung zwischen den Vermögen gemacht werden kann, weder des Vermögens der aufgelösten Gesellschaft noch die Erstattung an den alleinigen Gesellschafter, vor Ablauf einer Frist von dreißig Tagen (gemäß Artikel 69 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften); welche vom Tag der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde gemacht werden kann; und nur dann, wenn kein Gläubiger der Gesellschaft derzeit aufgelöst und liquidiert, die Schaffung von Sicherheiten verlangt hat.

10.- Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, ist zu Lasten der Gesellschaft und dem alleinigen Anteilhaber, welcher sich solidarisch und unteilbar mit der aufzulösenden Gesellschaft zur Zahlung der oben angeführten Kosten verpflichtet.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Diekirch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. VAESSEN, I. AABY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22112. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 29. Dezember 2015.

Référence de publication: 2016001717/80.

(150240781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Agri Ressources Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 201.266.

Les statuts coordonnés au 11/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016001779/12.

(160000415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

HAB Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 174.915.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingesellschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit Beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362

Wurde Folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft Abberufen mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Herr Ulrich Binninger, Geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und Folgende Person zur Geschäftsführerin der Gesellschaft Ernannet mit Wirkung zum 1. Januar 2016:

- Frau Hildegard Winnebeck, Geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, Geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 1. Januar 2016 sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José María Ortiz, Geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Frau Hildegard Winnebeck, Geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 4. Januar 2016.

HAB Prop Co. B S.à r.l.

José María Ortiz / Hildegard Winnebeck

Geschäftsführer / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2016006654/25.

(160005357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Hasdrubal S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 44.612.

Par lettre recommandée adressée le 31 décembre 2015 à la société HASDRUBAL S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER S.A. a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société HASDRUBAL S.A avec effet immédiat.

Partant, le siège social de la société HASDRUBAL S.A. est dénoncé à la même date.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire / Un administrateur

Référence de publication: 2016006656/14.

(160006102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Heliotrope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 45.648.

EXTRAIT

- L'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B - 63.143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Giacomo DI BARI, démissionne avec effet au 30 décembre 2015 du conseil d'administration de la société HELIOTROPE S.A..

- L'administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B - 86.086, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Eric BREUILLE, démissionne avec effet au 30 décembre 2015 du conseil d'administration de la société HELIOTROPE S.A.

- L'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B - 63.130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Madame Magali MICHELETTI, démissionne avec effet au 30 décembre 2015 du conseil d'administration de la société HELIOTROPE S.A.

- Le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B- 63.115, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, démissionne avec effet au 30 décembre 2015 de la société HELIOTROPE S.A.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Pour: HELIOTROPE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016006658/24.

(160005715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Heloise Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 169.900.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 7 janvier 2016

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale décide de démissionner:

* M. Thierry Grosjean, né le 03.08.1975 à Metz, France et ayant son adresse au 15, rue Léon Laval, L-3372 Luxembourg

* M. Diogo Alves de Oliveira, né le 14.03.1983 à Macieira de Cambra/ Vale de Cambra, Portugal et ayant son adresse au 15, rue Léon Laval, L-3372 Luxembourg

de leur fonction d'administrateurs avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide également d'accepter la nomination de:

- M. Robert Cintura, né le 11.03.1963 à Lisieux, France, demeurant à 1, rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg, avec effet immédiat à la fonction d'administrateur unique

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 Décembre 2016 qui se tiendra en 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Janvier 2016.

Référence de publication: 2016006659/21.

(160005885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Hinricks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Luxembourg, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 67.840.

—
CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la société HINRICKS S.A. en liquidation, prise en date du 30 décembre 2015 au siège social, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, que:

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o First Names (Luxembourg) S.à r.l. 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

- Les créances non réclamées des créiteurs de la société seront déposées et conservées auprès de First Names (Luxembourg) S.à r.l. 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

- L'actionnaire unique a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a cessé d'exister.

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Liquidateur

Référence de publication: 2016006660/19.

(160005794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Itau Specialised Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.974.

—
Dépôt rectificatif de la mention référencée L150172727

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 25 Juin 2015, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2016:

Mr. Justin EGAN

Mr.Ken Casey

Suite à la démission de Mr. Diego Fernando FAINBERG est nommé administrateur à compter du 29 décembre 2014 jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2016:

Mr. Renato Cesar Mansur résidant professionnellement au

707 Avenue Eng. Armando de Arruda Pereira, Torre Eudoro Villela,

04344-902, Jabaquara, Sao Paulo, Brésil.

L'assemblée a pris note que conformément aux statuts le réviseur d'entreprises a été nommé en 2011 jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2017:

PricewaterhouseCoopers, société coopérative

400, route d'Esch

L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016006671/25.

(160005817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Icas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 132.045.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le gérant unique de ICAS LUXEMBOURG S.à r.l. en date du 29 décembre 2015 que:

Le siège social de la société a été transféré à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016006674/14.

(160006075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

ILURO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 168.517.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2016

1. L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 3 avenue Pasteur L-2311 Luxembourg au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg.

2. L'assemblée accepte la démission au poste d'administrateur de catégorie B, avec effet au 8 janvier 2016, de:

- La société FMS SERVICES S.A., avec siège social au 3 avenue Pasteur L-2311 Luxembourg;

- La société S.G.A. SERVICES S.A., avec siège social au 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

3. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de catégorie B, avec effet au 8 janvier 2016 et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire des actionnaires se tenant en 2017:

- Monsieur Frédéric MONCEAU, né le 23 novembre 1976, à Metz (France), expert-comptable, demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;

- Monsieur Karl LOUARN, né le 7 avril 1971, à Firminy (France), expert-comptable, demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu, L-21 38 Luxembourg;

- Monsieur Joeri STEEMAN, né le 11 juin 1966, à Wilrijk (Belgique), expert-comptable, demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

4. L'assemblée accepte la démission au poste de commissaire aux comptes, avec effet au 8 janvier 2016, de:

- Monsieur Eric HERREMANS, demeurant professionnellement au 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

5. L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, avec effet au 8 janvier 2016 et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire des actionnaires se tenant en 2017:

- Monsieur Régis PIVA, employé privé, né le 9 juillet 1978 à Thionville (France) demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Florence BRICARD / Frédéric MONCEAU

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2016006676/30.

(160005146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Immocap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 79.580.

—
L'assemblée générale, tenue en date du 11 janvier 2016, accepte la décision prise par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2015, concernant la ratification de Monsieur Francesco MILELLA, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 10 août 2015 en remplacement de Monsieur Jean BARRET, démissionnaire au 10 août 2015.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 11.01.2016.

Pour: IMMOCAP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016006682/16.

(160006141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

I2B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 172.947.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 5 janvier 2016, accepte, à compter du 31 août 2015, la démission d'un administrateur, à savoir:
- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur de catégorie A, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 5 janvier 2016, de nommer un administrateur, à savoir:

- Madame Emilie GALLAIS, administrateur de catégorie A, née le 03 mai 1978 à Coutances (France), domiciliée professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016006691/18.

(160006083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

JAB Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.896.427,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 164.586.

—
L'adresse des associés de la Société, Evelin Haas, Susanne Haas et Martin Haas, est désormais la suivante: Rooseveltplatz 4-5, 1090 Vienne, Autriche.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAB Holding Company s.à.r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016006696/13.

(160005143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

John Taylor Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 147.150.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors du procès-verbal du conseil d'administration tenue en date du 5 janvier 2016 que:

- Monsieur Roland MELAN a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société;

- Monsieur Daniel MASNAGHETTI, né le 1^{er} juillet 1976 à Londres (Royaume-Uni) et demeurant à 2ET N.3 Le Columbia Bloc C1, 11 Av Princesse Grace, 98000 Monaco (Principauté de Monaco), a été coopté aux fonctions d'administrateur de la société. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016006699/15.

(160006103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Kirk Beauty Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 197.535.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société en date du 11 décembre 2015 que:

1) Mazars Luxembourg, ayant son siège social au 10a rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 159962, a été nommée réviseur d'entreprises agréé avec effet Immédiat en remplacement de Grant Thornton Lux Audit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2016006705/17.

(160005514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Kirk Beauty S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.287.731,60.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.717.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des Associés de la Société en date du 9 décembre 2015 que:

- Monsieur Stefan Moosmann a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet le 8 décembre 2015.

- Monsieur Christian Daniel Pindur, né le 23 mars 1978 à Augsburg, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 24 Bockenheimer Landstrasse, D-60323 Frankfurt am Main (Allemagne), a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée Indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2016006706/18.

(160005185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Karma Realities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.060.

CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait de résolutions prises par l'associé unique le 29 décembre 2015

Après avoir approuvé les comptes de liquidation et sur base des éléments en sa possession, l'associé unique prononce la clôture de la liquidation de la société au 29 décembre 2015.

L'associé unique décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au moins au siège social du liquidateur actuellement situé au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016006712/14.

(160005719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

KDW Family Company SCSp, Société en Commandite spéciale.
Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 189.528.

—
EXTRAIT

En vertu de résolutions d'associés de l'associé commandité de la Société en date du 13 octobre 2015, le nom commercial de l'associé commandité de la Société, qui est également le gérant de la Société (anciennement "Skylark 5 Spolka z Ograniczona Odpowiedzialnoscia") a été modifié en "KDW Family Company spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016006713/14.

(160006101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

SPI Renewables Energy (Luxembourg) Private Limited Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.036.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand- Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of SPI Renewables Energy (Luxembourg) Private Limited Company S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, having a share capital of two million six hundred thousand Euro (EUR 2,600,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.036 (the "Company").

The company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 14 September 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2497 of 18 November 2010.

The articles of association of the Company was last amended pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER on 7 July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 September 2015, under number 2416.

THERE APPEARED:

The private limited company SPI CHINA (HK) LIMITED, with registered office at 248, Des Voeux Road Central, bâtiment Tung Hip Commercial Building, étage chambre 1702, 17/F, HK Hong Kong, registered with the Hong Kong Company Register under number 1576998 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of two millions Euros (EUR 2,000,000.-), to bring the share capital of the Company from its present amount of two millions six hundred thousand Euro (EUR 2,600,000) represented by two millions six hundred thousand (2,600,000) shares of one Euro (EUR 1) each, to six hundred thousand Euros (EUR 600,000.-), by way of cancellation of two millions (2,000,000) shares of one Euro (EUR 1) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the reduction of the share capital adopted under item 1 above;

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital reduction in the share register of the Company;

4. Repayment to the Sole Shareholder of EUR 2,000,000; and

5. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to decrease the company's subscribed share capital by an amount of two million Euros (EUR 2,000,000.-), in order to decrease it from its current amount of two million six hundred thousand Euros (EUR 2,600,000.-) to six hundred thousand Euros (EUR 600,000.-) by the cancellation of two million (2,000,000) shares and through the reimbursement of the amount of two million Euros (EUR 2,000,000.-) to the sole shareholder.

All powers are conferred to the board of managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, with respects to the cancellation of reimbursed shares.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall forthwith be read as follows:

“**Art. 6. (First paragraph).** The corporate capital is set at six hundred thousand Euros (EUR 600,000.-) represented by six hundred thousand (600,000) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to effect and record the share capital reduction in the register of shareholders of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to authorise and empower, with full power of substitution, any manager of the Company, each acting individually and severally, on behalf of the Company, to sign, execute, deliver and perform under any and all documents (including without limitation any transfer agreement), see to any matters incidental to the preceding resolution and perform any and all formalities (including without limitation any transfer formalities), steps or actions necessary, useful or in connection with the preceding resolutions and, to the extent necessary, to ratify the execution by any manager of the Company or by any other person authorised to do so by any such manager of any and all formalities, steps or actions necessary, useful.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,650.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand- Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de SPI Renewables Energy (Luxembourg) Private Limited Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, disposant d'un capital social de deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000), et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.036 (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2497 du 18 novembre 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean SECKLER, le 7 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2416 du 8 septembre 2015.

A COMPARU:

SPI CHINA (HK) LIMITED., ayant son siège social à 248, Des Voeux Road Central, bâtiment Tung Hip Commercial Building, étage chambre 1702, 17/F, HK Hong Kong, enregistrée auprès du Registre de Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1576998, (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000,-) représenté par deux millions six cent mille (2.600.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune à six cent mille euros (EUR 600.000,-) représenté par six cent mille (600.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par voie d'annulation de deux millions (2.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la diminution du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

3. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder au nom de la Société à l'inscription de la diminution de capital social dans le registre des parts sociales de la Société;

4. Remboursement à l'Associé Unique d'EUR 2.000.000.; et

5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000,-) à six cent mille euros (EUR 600.000,-) par annulation de deux millions (2.000.000) de parts sociales et par remboursement à l'associé unique d'un montant de deux millions d'euros.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérant pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, en relation avec l'annulation des parts remboursées.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6 des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur:

« **Art. 6. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à six cent mille Euros (EUR 600.000,-), représenté par six cent mille (600.000) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à la réalisation et à l'inscription de la diminution de capital social dans le registre des parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de donner pouvoir et autorité, avec plein pouvoir de substitution, à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement et solidairement, au nom de la Société, afin de signer, exécuter, délivrer et agir dans le cadre de tout document (y compris notamment tout contrat de cession), de s'occuper de toute démarche accessoire aux résolutions précédentes et entreprendre toutes les formalités (y compris notamment toute formalité de cession), actions ou démarches nécessaires, utiles ou liées aux précédentes résolutions et, si nécessaire, de ratifier la signature d'un gérant de la Société ou de toute autre personne autorisée à le faire par ce gérant de toutes les formalités, actions ou démarches nécessaires, utiles ou liées aux précédentes résolutions.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.650,- EUR..

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016000686/155.

(150239693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Development Venture IV Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 202.684.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

DV IV General Partner S.A., a société anonyme governed by Luxembourg laws, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 195358;

Boston Retirement System, a governmental pension fund, organized in accordance with and governed by the laws of the United States of America, having its registered office at Boston City Hall, Room 816 Boston, Massachusetts, United States of America and registered under number 04-6244012;

Baylor Scott & White Holdings, a non-profit corporation, organized under the laws of Texas, United States of America and having its registered office at 2001 Bryan Street #2200, Dallas, TX 75201, United States of America;

represented by Sara Lecomte, private employee, by virtue of proxy forms given under private seal, which, initialled ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

referred to hereafter as the "Shareholders",

Such appearing parties, acting in their capacity as Shareholders, have requested the notary to draw up the articles of incorporation (the "Articles") of a "société en commandite par actions" (the "Company") as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among DV IV General Partner S.A., as sole unlimited partner (actionnaire commandité) (the "General Partner") and all limited shareholders (actionnaires commanditaires) from time to time, a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of "Development Venture IV Feeder S.C.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that, in the view of the General Partner, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the General Partner.

Art. 3. Object. The Company's object is to acquire and hold shares, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of shares.

The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to Affiliates. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Affiliates.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty as well to employ hedging techniques to mitigate currency risk;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, within the limits of any applicable legal provision

- to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, Share and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object; and

- to make the acquisition of the business and the properties of real estate and alternative real estate assets and enter into financial leases agreements through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or directly (but then outside Luxembourg and on a temporary basis only).

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set thirty-one thousand and one euro (EUR 31,001.-) represented by:

- one (1) class A share (the "Class A Share"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class A Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company, and

- thirty-one thousand (31,000) class B shares (the "Class B Shares") which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Class B Shareholders"), Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is booked. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend and/or to allocate funds to the legal reserve. For the avoidance of doubt, any distribution of share premium is of the competence of the General Partner.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The Class A Share and the Class B Shares will be in the form of registered shares.

The Class A Share and the Class B Shares may, in accordance with the Articles of Association and any investment and shareholders agreement to which all Shareholders of the Company and the General Partner are a party (the "Investment and Shareholders Agreement"), carry different rights and obligations, inter alia, with regard to their distribution policy, their fee structure, their drawdown mechanism, their minimum initial commitment, their target investors or their transferability.

The Class B Shares may not be sold, assigned, exchanged, pledged, encumbered, hypothecated or otherwise transferred or disposed of except with the prior written consent of the General Partner and, as the case may be, the Investor Advisory Committee, not to be unreasonably withheld or delayed. In the event that the Class B Shares are to be sold, assigned, transferred or otherwise disposed of to (i) an Affiliate (as defined in article 32) of the transferring Class B Shareholder, as

the case may be or (ii) at a time where no Drawdown Notice (as defined in article 32) may be issued anymore by the Company, the General Partner and Investor Advisory Committee, as the case may be, may not withhold their approval.

If a Class B Shareholder wishes to sell (the "Selling Shareholder") all or part of its Class B Shares (the "Offered Shares"), (i) to any person or persons who are not Affiliates of such Selling Shareholder and (ii) at a time where a Drawdown Notices may still be issued by the Company, it shall be required to first make an irrevocable offer to sell the Offered Shares to the other Class B Shareholders, as the case may be (the "Pre-empting Shareholders") in a written notice (the "Transfer Notice") to the Company setting out the details of the Offered Shares and the price for the Offered Shares and any other terms which the Selling Shareholder is willing to accept (together the "Terms"). The Company will inform the Pre-empting Shareholders within ten (10) calendar days of the receipt by it of such Transfer Notice. The Preempting Shareholders shall, within thirty (30) calendar days of receipt by them of the Transfer Notice (the "Offer Deadline"), either accept or refuse the offer by notice in writing to the Selling Shareholder (the "Acceptance Notice"), it being understood that the offer may only be accepted or refused in full by the Pre-empting Shareholders. Should more than one Shareholder wish to purchase the Offered Shares and unless the Shareholders wishing to purchase the Offered Shares agree otherwise, the Offered Shares shall be purchased on a prorated basis to the Shareholder's participation in the Company.

On accepting an offer, the Pre-empting Shareholders shall notify the Selling Shareholder and the Company in writing of the acceptance of the offer in respect of the Offered Shares and the Selling Shareholder shall sell and the Pre-empting Shareholders shall buy the Offered Shares on the Terms.

If the Pre-empting Shareholders do not accept the offer in respect of the Offered Shares or if the Pre-empting Shareholders fail to respond to the offer within thirty (30) calendar days of the receipt of the Transfer Notice, the Selling Shareholder shall be free to sell the Offered Shares (in whole, but not in part) to a third party on the Terms or on terms and conditions more favourable to the Selling Shareholder for a period of up to six (6) months provided that the proposed transferee has been approved by the General Partner and Investor Advisory Committee, such consent not to be unreasonably withheld. The General Partner shall notify the Selling Shareholder of the approval or rejection by the General Partner and the Investor Advisory Committee of the proposed transfer within twenty (20) Business Days of having been notified by the Selling Shareholder of (i) the identity of the proposed transferee, (ii) the price for the Offered Shares and (iii) any other terms of the transfer. Any failure to respond by the General Partner shall be considered as a rejection of the transfer proposal. If, at the end of such six (6) months period, the Selling Shareholder has not transferred the Offered Shares, the Selling Shareholder must go through the full pre-emption procedure again if it wishes to sell the Shares. Save in case of removal of the General Partner, the Class A Share may only be transferred to an Affiliate of the General Partner. Any transfer of the Class A Share is subject to the Shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as general partner(s) of the Company after the relevant transfer. The Articles of Association will be amended accordingly. Any transfer of Class A Share not approved by the Shareholders shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

None of the Shareholders shall, except with the prior consent of the General Partner and, where applicable, the Investor Advisory Committee, create or permit to subsist any security interest, encumbrance, lien, or charge over, or grant any option or other rights in all or any of the shares held by it.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A Shareholders' register, which may be examined by any Shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number, class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each Shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the Shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the Shareholders' register may be delivered to the Shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the Shareholders' register by a declaration of transfer entered into the Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and resolutions adopted by the general meeting of Shareholders.

Art. 7. Authorised Capital, Increase and Reduction of Capital. The authorised capital of the Company is set at thirty-six million five hundred thousand euro (EUR 36,500,000.-) divided into one (1) Class A Share and thirty-six million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (36,499,999) Class B Shares. Each authorised share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The General Partner is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription

and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in the case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending after five years from the publication of the incorporation deed dated 18 December 2015 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital of the Company within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 of the Articles of Association will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the General Partner or of any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.

The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Association. The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders firstly of the same class, secondly of the same series (if any) and then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The General Partner shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of Shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the General Partner to do so.

Art. 8. Restrictions on Ownership of Shares. The Company may restrict or prevent the ownership of its shares by any person, firm or corporate body, if, in the opinion of the Company, such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred. In that event, the Company may proceed to the compulsory redemption of the relevant shares as set out below.

Art. 9. Acquisition of Own Shares, Redemption of Shares. The Company may acquire its own Class B Shares, but not its Class A Share. The acquisition and holding of its own Class B Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

To the extent permissible, Class B Shares may be called for compulsory redemption notably where (i) the Shareholder has materially violated any provisions of the Articles of Association, unless remedied within a period of five Business Days from notice by the Company or (ii), in the reasonable judgment of the General Partner, the continued participation of a Shareholder is likely to cause the Company to violate any material law or regulation or to impose a material tax, regulatory or other burden on the Company. The price at which the Class B Shares may be compulsory redeemed shall be the net asset value attributable to such Class B.

In no circumstance may a Shareholder request the Company for the redemption of its shares.

Chapter III. - Management, Auditors and Depositary

Art. 10. Management. The Company shall be managed by DV IV General Partner S.A., in its capacity as General Partner and holder of all the Class A Share of the Company.

The General Partner may be removed in the event of (i) gross negligence, (ii) wilful misconduct or (iii) fraud or (iv) a material breach of the terms of the Investment and Shareholders Agreement (the "Contract Breach") or (v) an intentional material breach of applicable law (other than law relating to the bribery or corruption) ("the "Law Breach") (events (i) to (v) and a Designated Cause being referred to as the "Cause Event"), (which Cause Event shall be (i) judged as such by a decision on the merit of the case rendered by the competent court of Luxembourg in first instance sitting in full proceeding or (ii) assessed as such by an expert opinion of a law firm of international reputation in the Grand Duchy of Luxembourg selected by the Investor Advisory Committee). In the event the General Partner has committed a Cause Event, the adverse effect of which continues for thirty (30) calendar days as from a Cause Event Knowledge Date in the case of gross negligence and fifteen (15) calendar days as from Contract Breach or Law Breach (or, if the gross negligence, the Contract Breach or a Law Breach can be cured but is not capable of being cured within such thirty (30) or fifteen (15) calendar days period as applicable, such longer period of time as is necessary to cure such breach but in no event more than thirty (30) additional calendar days in the case of gross negligence and fifteen (15) calendar days in the case Contract Breach or Law Breach, provided that such cure is diligently pursued during and after such initial thirty (30) or fifteen (15) calendar day period as applicable), then the General Partner may be removed by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws or, as the case may be, the Articles of Association for any

amendment of the Articles of Association and subject to the selection and approval of a replacement general partner acquiring the General Partner's Class A Share in the Company at a fair price or payment by the Company of such compensation each time as agreed in the Investment and Shareholders Agreement.

As from the second anniversary of the First Closing Date, the General Partner may be removed at any time without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws or, as the case may be, the Articles of Association for any amendment of the Articles of Association, which resolution however, in addition, shall only be validly adopted if (A) it comprises the affirmative vote of 70% of the holders of Class B Shares and (B) subject to the selection and approval of replacement general partner acquiring the General Partner's Class A Share in the Company at a fair price or payment by the Company of such compensation each time as agreed in the Investment and Shareholders Agreement.

The General Partner may not voluntarily withdraw as the general partner of the Company without a replacement general partner being found and without a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws or, as the case may be, the Articles of Association for any amendment of the Articles of Association and subject to the selection and approval of a replacement general partner acquiring the Class A Share at a fair price.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or the Laws to the general meeting of Shareholders, to the Investment Manager, or to the Auditors (as defined in Article 17) are in the competence of the General Partner.

Art. 12. Delegation of Powers, Representation of the Company. The General Partner may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The General Partner may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner (acting, in the case of the General Partner being a legal entity, through one or more duly authorised signatories, such as provided for in the articles of incorporation of the General Partner and as designated by the General Partner at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the General Partner, within the limits of such special power.

Art. 13. Management Fees and Expenses. The General Partner (or such person as the General Partner may designate) will be entitled to receive a fee (the "Management Fee"). The modalities for the determination of the Management Fee shall be determined by mutual agreement between the Shareholders and the General Partner.

The General Partner may in certain circumstances be entitled to the reimbursement of all reasonable expenses whatsoever incurred by it in relation to the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the General Partner (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Liability of the General Partner. The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

Art. 16. Dissolution, Incapacity or Bankruptcy of the General Partner. In the case of dissolution, legal incapacity or bankruptcy of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, the Auditors shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of Shareholders shall convene for purposes of appointing a new General Partner.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of Shareholders in the manner provided for by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of Shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more particularly its books and accounts, shall be supervised by certified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) (the "Auditors").

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of Shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of Shareholders will be held on the first Tuesday of June of each year at 1:00 p.m. at the registered office of the Company or such any other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting. If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. The General Partner or the Auditors may convene general meetings of Shareholders (in addition to the annual general meeting of Shareholders). Such meetings must be convened if Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the General Partner, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Laws or the Articles of Association.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance, Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as his proxy holder. The General Partner may determine any conditions that must be fulfilled in order for a Shareholder to take part in a general meeting of Shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of Shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of Shareholders shall be presided by a person designated by the General Partner or, in its absence, by the general meeting of Shareholders.

The chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of Shareholders who need not be a Shareholder itself.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 24. Adjournment. The General Partner may forthwith adjourn any general meeting of Shareholders by four (4) weeks. The General Partner must adjourn a meeting if so required by Shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto. The adjourned general meeting of Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. Each Share entitles the holder thereof to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of the Shareholders resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

Unless otherwise provided by Laws or by these Articles of Association, all resolutions of the annual or ordinary general meeting of the Shareholders shall be taken by simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.

In addition, no decision shall be validly taken without the prior written approval of the General Partner, subject to any contrary provisions contained in these Articles of Association or any agreement entered into from time to time among the Shareholders.

An extraordinary general meeting of the Shareholders convened to amend any provisions of these Articles of Association shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to these Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

If the first of the conditions in article above is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by these Articles of Association or by the Laws. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the shares represented.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attached to shares for which the Shareholder has not taken part in the vote, has abstained or has returned a blank or invalid vote.

However, resolutions to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders may only be adopted by the unanimous decision of the Shareholders.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any Shareholders or proxyholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Information of shareholders, Valuation, Distribution of profits

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2016 (all dates inclusive).

Art. 28. Adoption of Financial Statements and Information of shareholders. The General Partner shall prepare, for approval by the Shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and the International Financial Reporting Standards ("IFRS").

The annual statutory accounts will be made available to the shareholders for each financial year no later than 6 months following the end of the financial year.

The annual statutory accounts are submitted to the general meeting of Shareholders for approval.

Art. 29. Distribution of Profits. From the net profits of the Company determined in accordance with Laws, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

Subject to the provisions of Laws and these Articles of Association, the Company may by resolutions of the Shareholders declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

Subject to the provisions of Laws and these Articles of Association, the General Partner may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will in principle be carried out by the General Partner.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A Share and Class B Shares so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law, Definitions

Art. 31. Interpretation and applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies.

In these Articles of Association:

- a reference to:

- a) one gender shall include each gender;
- b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.

- the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

- the headings to these Articles of Association do not affect their interpretation or construction.

Art. 32. Definitions. "Affiliate" means in relation to the Person concerned:

- Any entity Controlled, directly or indirectly, by such Person;

- Any entity that Controls, directly or indirectly, such Person;

- Any entity directly or indirectly under common Control with such Person;

* any pooled investment, including but not limited to a fund for joint account, which is managed and/or advised by such Person, by such Person's main investment adviser or by the same entity or entities as such Person, including any participants in such pooled investment; and

* If such Person is a custodian/depositary or trustee holding shares or other relevant property for the benefit of a beneficiary, such beneficiary, any Person that is Controlled, directly or indirectly, by such beneficiary, any Person that Controls, directly or indirectly, such beneficiary, any Person directly or indirectly under common Control with such beneficiary, any trustee of a trust in which all or substantially all of the beneficial interests are held directly or indirectly by such beneficiary or any of the foregoing, and any additional or replacement custodian for such beneficiary or any of the foregoing;

"AXA REIM Group" means the sub-group of companies, comprising AXA REIM S.A., its Affiliates, subsidiaries and subsidiary undertakings and other companies in the AXA Group managed as part of AXA REIM Group (or, as the case may be, means the relevant member of AXA REIM Group);

"AXA REIM S.A." means AXA Real Estate Investment Managers, a société anonyme with a share capital of EUR 371,419.85, incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at "Coeur Défense" Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92400 Courbevoie, France, registered with the Registry of Commerce and Companies of Nanterre under number 414 872 028;

"Business Days" has the meaning given in the Investment and Shareholders Agreement;

"Capital Commitment" means a commitment of a Class B Shareholder to subscribe for Class B Shares;

"Cause Event Knowledge Date" means the date earlier of (i) AXA REIM Group having knowledge of one or more events which are more likely than not to be characterised as a Cause Event or (ii) notice from any Investor setting out reasonable grounds for believing that one or more events have occurred which are more likely than not to be characterised as a Cause Event;

"Commitments" means the aggregate commitments of funds (whether as capital or loans) which Class B Shareholders will commit to invest in the Company together with the commitment of the General Partner in respect of the Class A Share;

"Control" unless otherwise defined herein, means the ability to exercise control over an entity whether by ownership of the majority of voting rights or a by dominant influence whether by way of contract or de facto practice and regardless of whether or not the party exercising control over said entity holds any direct ownership of the share capital of said entity; the terms "Controlled" and "Controlling" shall be construed accordingly;

"Designated Cause" has the meaning given in the Investment and Shareholders Agreement;

"Drawdown Notice" means any written notice of at least ten (10) Business Days delivered by the Company to the to the Class B Shareholders setting forth the amount of the relevant Capital Commitment drawn down which will be net of any bank fees (including any transfer fees), how this amount is divided, the date of the required payment and the number of Class B Shares to be issued;

"First Closing Date" has the meaning given in the Investment and Shareholders Agreement;

"Funded Commitments" means the aggregate amount of funds (whether as capital or loans) paid by the Class A Shareholder, Class B Shareholders in full or partial satisfaction of their Commitments;

"Investor Advisory Committee" has the meaning given in the Investment and Shareholders Agreement;

"Person" means any individual, partnership, corporation, limited liability company, trust or other entity;

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares as follows:

Boston Retirement System	22,745 class B shares
Baylor Scott & White Holdings	8,255 class B shares
DV IV General Partner S.A.	<u>1 Class A Share</u>
Total:	31,001 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand and one euro (EUR 31,001.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred Euros (EUR [•]).

First extraordinary general meeting of the shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and acting as Shareholders of the Company pursuant to article 16 of the Articles, have immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following has been appointed as certified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the shareholders to be held in 2021: Mazars Luxembourg, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B159962.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxyholders of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholders have signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de décembre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

DV IV General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B195358;

Boston Retirement System, un fonds de pension gouvernemental constitué conformément aux, et régie selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Boston City Hall, Room 816 Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée sous le numéro 04-6244012;

Baylor Scott & White Holdings, une société à but non lucratif, constituée selon les lois du Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2001 Bryan Street #2200, Dallas, TX 75201, Etats-Unis d'Amérique;

représentées par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu de procurations signées sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui,

désignées ci-après comme les "Actionnaires",

lesquelles parties comparantes, agissant en leur qualité d'Actionnaires, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société en commandite par actions (la "Société ") comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre DV IV General Partner S.A., actionnaire-gérant commandité unique (le «Gérant Commandité») et tous les actionnaires commanditaires de temps à autre, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Development Venture IV Feeder S.C.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société sera établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Gérant Commandité.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant Commandité.

Dans l'hypothèse où le Gérant Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements surviendraient ou seraient imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant Commandité.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir et détenir des actions, directement ou indirectement, sous toute forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, par, entre autre, la souscription ou l'acquisition de tous titres et droits par voie de détention, apport, garantie, prise ferme, achat de société ou option, négociation ou de toute autre façon, ou d'instruments de dettes financiers sous toute forme, et d'administrer, développer et gérer cette détention d'actions.

La Société peut réaliser des investissements immobiliers que ce soit directement ou par des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

La Société peut également prêter toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autrement aux Affiliés. A titre accessoire de cette assistance, la Société peut également prêter assistance administrative et commerciale à ses Affiliés.

La Société peut notamment conclure les transactions suivantes:

- emprunter de l'argent sous toute forme ou obtenir toute forme de facilité de crédit et lever des fonds à travers, notamment mais sans s'y limiter, l'émission d'obligations, notes, billets à ordre, certificats et autres titres de dette ou titres de créance, convertibles ou non, or l'utilisation de dérivés financiers ou autrement;

- avancer, prêter ou déposer de l'argent ou accorder des crédits à ou avec ou souscrire à ou acheter toutes obligations ou toute autre type d'instrument de dette émis par toute entité luxembourgeoise ou étrangère aux termes pouvant être jugés appropriés et avec ou sans sûreté;

- conclure toute sorte d'accords de dérivatif de crédit tels que, mais pas seulement, des contrats de swap selon lesquels la Société peut fournir à la contrepartie swap ou recevoir de celle-ci, une protection de crédit ainsi que l'emploi de techniques de couverture afin d'atténuer les risque de change;

- conclure toute garantie, gage ou toute autre forme de titre, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur toute ou partie des engagements, actifs immobiliers (présents ou futurs) ou par toute ou partie de ces méthodes, pour l'accomplissement de ces contrats ou obligations de la Société et de l'un de ses Affiliés, dans les limites de toutes disposition légale en vigueur;

- conclure tous contrats, y compris, mais sans s'y limiter, les contrats de partenariat, convention de prise ferme, contrats commerciaux, contrats de gestion, contrats de conseils et autres contrats de location, contrats de services, contrats de vente, contrats d'Action et/ou de taux de change et autres contrats de dérivés financiers en relation avec son objet; et

- faire l'acquisition d'affaires ou propriétés immobilières et biens immobiliers alternatifs et de conclure des contrats de location financement à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou directement (mais alors hors de Luxembourg et de façon temporaire uniquement).

Etant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui la conduirait à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité régulée du secteur financier.

En sus de ce qui précède, la Société peut effectuer toutes transactions juridiques, commerciales, techniques et financières et, en général, toutes transactions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ainsi que toutes les transaction directement ou indirectement connectées aux domaines décrits ci-dessus de façon à faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à trente-et-un mille un euros (31.001,- EUR), représenté par:

- une (1) action de catégorie A (l'«Action de Catégorie A»), qui sera détenue par l'actionnaire commandité (l'«Actionnaire de Catégorie A»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société; et

- trente-et-un mille (31,000) actions de catégorie B1 (les «Actions de Catégorie B») qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie B»);

Chaque action émise de chaque catégorie a une valeur nominale d'un euro (1,-EUR), et est intégralement libérée.

En plus du capital émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel sera imputée toute prime d'émission payée sur toute action en plus de sa valeur nominale. Le montant de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour prévoir le paiement des actions que la Société peut racheter à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires et/ou pour affecter des fonds à la réserve légale. Afin d'éviter tout doute, toute distribution de prime d'émission est de la compétence du 'Gérant Commandité.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

L'Action de Catégorie A et les Actions de Catégorie B seront sous forme d'actions nominatives.

L'Action de Catégorie A et les Actions de Catégorie B peuvent, conformément aux Statuts et à tout contrat d'investissement et pacte d'actionnaires dont tous les Actionnaires de la Société et le Gérant Commandité sont parties (le "Contrat d'Investissement et Pacte d'Actionnaires"), avoir différents droits et obligations, entre autre, pour ce qui concerne leur politique de distribution, leur structure de tarification, leur mécanisme de tirage, leur participation initiale minimum, leurs investisseurs cibles ou leur cessibilité.

Les Actions de Catégorie B ne peuvent pas être vendues, transférées, échangées, mises en gage, grevées, hypothéquées ou autrement cédées ou aliénées si ce n'est avec l'accord écrit préalable du Gérant Commandité et, selon le cas, le Comité de Conseil des Investisseurs, qui ne devra pas être refusé ou retardé de manière irraisonnable. Si des Actions de Catégorie B doivent être vendues, cédées, transférées ou autrement aliénées à (i) un Affilié (tel que défini à l'article 32) de l'Actionnaire de Catégorie B cédant, selon la cas ou (ii) à un moment où la Société ne peut plus émettre de Notification de Prélèvement (tel que défini à l'article 32), le Gérant Commandité et le Comité de Conseil des Investisseurs, selon le cas, ne pourra/pourront pas retirer leur accord.

Si un Actionnaire de Catégorie B souhaite vendre (l'«Actionnaire Cédant») tout ou partie de ses Actions de Catégorie B (les «Actions Proposées»), (i) à toute(s) personne(s) qui n'est/ne sont pas Affiliée(s) de cet Actionnaire Cédant et (ii) à un moment où la Société peut toujours émettre des Notifications de Prélèvement, il devra d'abord présenter une offre irrévocable de vendre les Actions Proposées aux autres Actionnaires de Catégorie B (les «Actionnaires Ayant Droit de Prémption») sous forme d'une notification écrite (la «Notification de Transfert») à la Société détaillant les Actions Proposées et le prix des Actions Proposées ainsi que toute autre condition que l'Actionnaire Cédant est prêt à accepter (ensemble, les «Conditions»). La Société informera les Actionnaires Ayant Droit de Prémption endéans un délai de dix (10) jours calendaires la réception d'une Notification de Transfert. Les Actionnaires Ayant Droit de Prémption devront, dans un délai de trente (30) jours calendaires après avoir reçu leur Notification de Transfert (la «Date Limite de l'Offre») accepter ou refuser l'offre par notification écrite à l'Actionnaire Cédant (la «Notification d'Acceptation»), étant entendu que l'offre ne pourra être acceptée ou refusée que dans son intégralité par les Actionnaires Ayant Droit de Prémption. Si plus d'un Actionnaire souhaite acheter les Actions Proposées et, à défaut d'accord contraire entre les Actionnaires souhaitant acheter les Actions Proposées, les Actions Proposées seront achetées au prorata de la participation de l'Actionnaire dans la Société.

Sur acceptation de l'offre, les Actionnaires Ayant Droit de Prémption devront notifier l'Actionnaire Cédant et la Société par écrit de l'acceptation de l'offre sur les Actions Proposées et l'Actionnaire Cédant devra vendre et les Actionnaires Ayant Droit de Prémption devront acheter les Actions Proposées selon les Conditions.

Si les Actionnaires Ayant Droit de Prémption n'acceptent pas l'offre sur les Actions Proposées ou si les Actionnaires Ayant Droit de Prémption ne répondent pas à l'offre endéans un délai de trente (30) jours calendaires après la réception de la Notification de Transfert, l'Actionnaire Cédant sera libre de vendre les Actions Proposées (dans leur intégralité, et non en partie) à un tiers selon les Conditions ou des termes et conditions plus favorables à l'Actionnaire Cédant pendant une période de six (6) mois, pourvu que le cessionnaire proposé ait reçu le consentement du Gérant Commandité et du Comité de Conseil des Investisseurs, ce consentement ne pouvant être refusé de manière irraisonnable. Le Gérant Commandité devra notifier à l'Actionnaire Cédant le consentement ou le refus par le Gérant Commandité et le Comité de Conseil des Investisseurs de la cession proposée dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrables après avoir été notifié par l'Actionnaire Cédant (i) de l'identité du cessionnaire proposé, (ii) du prix pour les Actions Proposées et (iii) de toute autre condition de la cession. L'absence de réponse du Gérant Commandité devra être considérée comme un refus de la proposition de transfert. Si, au terme de cette période de six (6) mois, l'Actionnaire Cédant n'a pas cédé ses Actions Proposées, l'Actionnaire Cédant devra à nouveau intégralement réitérer toute la procédure de prémption s'il souhaite vendre ses Actions.

Sauf en cas de révocation du Gérant Commandité, l'Action de Catégorie A ne pourra être cédée qu'à un Affilié du Gérant Commandité. Toute cession de l'Action de Catégorie A est soumise à la condition que les Actionnaires (i) approuvent cette cession selon les règles de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, si nécessaire, quelle(s) personne(s) agira/agiront en tant qu' associé(s) commandité(s) de la Société après la cession. Les Statuts seront modifiés en conséquence. Toute cession de l'Action de Catégorie A non approuvée par les Actionnaires est inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Aucun des Actionnaires ne pourra, sauf consentement préalable du Gérant Commandité et, lorsque cela est applicable, du Comité de Conseil des Investisseurs, créer ou permettre la subsistance d'une sûreté, d'un grièvement, d'un privilège, ou d'une charge, ou donner une option ou tout autre droit sur quelque action qu'il détient.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nus-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des Actionnaires, qui pourra être consulté par tout Actionnaire, sera tenu au siège social. Le registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication des nombre et catégorie d'actions détenues, l'indication des paiements effectués sur les actions ainsi que les cessions d'actions ainsi que leurs dates. Chaque Actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des Actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des Actionnaires seront délivrés aux Actionnaires à leur demande. La Société peut émettre de multiples certificats d'action nominative multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des Actionnaires par une déclaration de cession inscrite au registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir et conforme aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document attestant de l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital. Le capital autorisé de la Société est fixé à trente-six millions cinq cent mille euros (36.500.000,-EUR), représenté par une (1) Action de Catégorie A et trente-six millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (36.499.999) Actions de Catégorie B. Chaque action autorisée de chaque catégorie a une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

Le Gérant Commandité est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois à la suite, le cas échéant, de l'exercice du droit de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant 5 ans après la publication de l'acte de constitution du 18 décembre 2015, et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptées aux règles de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Gérant Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission des nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'Article 5 des Statuts sera modifié afin de refléter l'augmentation concrète du capital. Une telle modification sera constatée par un acte notarié sur instructions du Gérant Commandité ou de toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Gérant Commandité.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, premièrement de même catégorie, deuxièmement de mêmes séries (si existantes) puis alors aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital que ces actionnaires détiennent. Le Gérant Commandité fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant conformément aux règles de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant Commandité à le faire.

Art. 8. Restrictions sur la Propriété des Actions. La Société peut restreindre ou empêcher la propriété de ses actions par toute personne, entreprise ou entité sociale si, selon l'avis de la Société, une telle détention pourrait être préjudiciable à la Société, si celle-ci pourrait aboutir à à une violation de toute loi ou règlement, luxembourgeois(e) ou étranger(e), ou si la Société pourrait en conséquence être exposée à une imposition ou autre inconvénient financier qui ne serait pas autrement survenu. Dans ce cas, la Société peut procéder au rachat obligatoire des actions respectives comme décrit ci-dessous.

Art. 9. Acquisition d'Actions Propres, Rachat d'Actions. La Société peut acquérir ses propres Actions de Catégorie B mais pas son Action de Catégorie A. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie B s'effectuera conformément aux conditions et limites fixées par les Lois.

Dans la mesure de ce qui est permis, les Actions de Catégorie B peuvent faire l'objet d'un rachat obligatoire notamment lorsque (i) l'Actionnaire a violé de manière substantielle les dispositions des Statuts, à moins qu'il n'y soit remédié dans une période de cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la notification de la Société ou, (ii) selon le jugement raisonnable du Gérant Commandité, le maintien de la participation d'un Actionnaire est susceptible d'entraîner la violation par la Société d'une quelconque loi ou d'un quelconque règlement ou de faire supporter à la Société un impôt substantiel ou une contrainte réglementaire substantielle ou autre charge substantielle. Le prix auquel les Actions de Catégorie B peuvent être rachetées de manière obligatoire sera la valeur des actifs nets attribuable à de telles Actions de Catégorie B.

En aucune circonstance un Actionnaire ne pourra demander à la Société le rachat de ses actions.

Chapitre III. Gestion, Réviseurs d'Entreprises et Dépositaires

Art. 10. Gestion. La Société est gérée par DV IV General Partner S.A. en sa qualité de Gérant Commandité et détenteur de toutes les Actions de Catégorie A de la Société.

Le Gérant Commandité peut être révoqué en cas de (i) négligence grave, (ii) faute délibérée ou (iii) fraude, ou (iv) d'une violation substantielle des termes du Contrat d'Investissement et Pacte d'Actionnaires (la "Violation Contractuelle"), or (v) une violation intentionnelle substantielle des lois en vigueur (autres que les lois relatives à la corruption) (la "Violation de la Loi") (les événements (i) à (v) et une Cause Désignée sont désignés comme l'"Evénement pour Motif"), (lequel Evénement pour Motif doit être (i) jugé comme tel par une décision sur l'opportunité du jugement rendu par les tribunaux de première instance compétents de Luxembourg siégeant en pleine procédure ou (ii) déterminé comme tel par un avis expert d'un cabinet d'avocats de réputation internationale situé au Grand-Duché du Luxembourg et sélectionné par le Comité de Conseil des Investisseurs. Dans l'hypothèse où le Gérant Commandité commettrait un Evénement pour Motif dont l'effet négatif continuerait pendant trente (30) jours calendaires à compter de la Date de Connaissance de l'Evénement pour Motif en cas de négligence grave, et quinze (15) jours calendaires à compter de la Violation Contractuelle ou de la Violation de la Loi (ou, si la négligence grave, la Violation Contractuelle ou une Violation de la Loi peut être résolue mais ne peut pas l'être dans les trente (30) jours ou quinze (15) jours calendaires selon le cas, la période de temps qui sera nécessaire pour résoudre cette violation mais en aucun cas plus de trente (30) jours calendaires additionnels en cas de négligence grave et quinze (15) jours calendaires en cas de Violation Contractuelle ou Violation de la Loi, sous réserve que cette résolution soit réalisée de manière diligente pendant et après ces périodes initiales de trente (30) et quinze (15) jours calendaires), alors le Gérant Commandité pourra être révoqué par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les Lois ou, le cas échéant, par les Statuts pour toute modification des Statuts et sous réserve de la sélection et de l'acceptation d'un actionnaire commandité de remplacement, celui-ci acquérant les Actions de Catégorie A à un juste prix, ou du paiement par la Société d'une indemnisation à chaque fois telle que prévue par le Contrat d'Investissement et Pacte d'Actionnaires.

A compter du deuxième anniversaire de la Date du Premier Closing, le Gérant Commandité peut être révoqué à tout moment sans motif par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les Lois ou, le cas échéant, par les Statuts pour toute modification statutaire, laquelle décision sera cependant valablement adoptée uniquement si, en plus, (A) elle comprend le vote positif de (i) 70% des détenteurs d'Actions de Catégorie B et (B) sous réserves de la sélection et de l'acceptation d'un actionnaire commandité de remplacement acquérant les Actions de Catégorie A du Gérant Commandité dans la Société à un juste prix ou du paiement par la Société d'une indemnisation à chaque fois telle que prévu par le Contrat d'Investissement et Pacte d'Actionnaires.

Le Gérant Commandité ne peut démissionner volontairement en tant qu'actionnaire commandité de la Société sans qu'un actionnaire commandité de remplacement n'ait été trouvé et sans une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par la Loi ou, le cas échéant, les Statuts pour toute modification des Statuts et sous réserve de la sélection et de l'acceptation d'un gérant commandité en remplacement, acquérant les Actions de Catégorie A à un juste prix.

Les actionnaires commanditaires ne participeront pas, ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des Actionnaires, au Gestionnaire en Investissement, ou aux Réviseurs d'entreprises agréés (tel que défini dans l'Article 17) relèvent de la compétence du Gérant Commandité.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs, Représentation de la Société. Le Gérant Commandité peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Gérant Commandité peut également déléguer d'autres pouvoirs ou mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant Commandité (agissant, dans le cas où le Gérant Commandité est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés, comme prévu dans les statuts du Gérant Commandité et comme désignés par le Gérant Commandité à sa seule discrétion).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant Commandité, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Rémunération et Dépenses de Gestion. Le Gérant Commandité (ou la personne désignée par l'Associé Commandité) aura le droit de recevoir une rémunération (la «Rémunération de Gestion»). Les modalités pour déterminer la Rémunération de Gestion seront déterminées par accord mutuel entre les Actionnaires et l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut, dans certaines circonstances, obtenir un remboursement de toutes les dépenses raisonnables qu'il aura supportées en relation avec la gestion de la Société ou la réalisation de l'objet social de la Société.

Art. 14. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toutes autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que l'Associé Commandité (ou l'un de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société y ont un intérêt personnel, ou soient directeur, administrateur, associé, membre, actionnaire, dirigeant ou employé de cette autre société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite précédemment à toute société ou entreprise avec laquelle la Société devra s'engager ou faire affaire, ne devra pas être automatiquement empêchée, en raison de cette affiliation à cette autre société ou entreprise, d'examiner, de voter ou d'agir sur toutes matières relatives à ce contrat ou autres transactions.

Art. 15. Responsabilité du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

Les actionnaires commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires aux assemblées générales ou autre, et, par conséquent, ils ne seront responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 16. Dissolution, Incapacité ou Faillite du Gérant Commandité. En cas de dissolution, d'incapacité légale ou de faillite du Gérant Commandité ou si pour toute autre raison le Gérant Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, les Réviseurs d'Entreprises Agréés nommeront un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires qui sera convoquée pour les besoins de nomination d'un nouveau Gérant Commandité.

Dans les quinze (15) jours calendaires à compter de leur nomination, le ou les administrateur(s) devr(a)nt convoquer l'assemblée générale des Actionnaires de la manière prévue par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les tâches des administrateurs consisteront à accomplir les actes urgents et les actes de simple d'administration jusqu'à ce que soit tenue la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Réviseurs d'Entreprises Agréés. Les affaires de la Société et sa situation financière, comprenant plus particulièrement ses livres et comptes, devront être supervisés par des réviseurs d'entreprises agréés (les «Réviseurs d'Entreprise Agréés»).

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires a les pouvoirs qui lui sont attribués en vertu des Statuts et des Lois.

Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier mardi de juin de chaque année à 13 heures au siège social de la Société ou en tout autre endroit de Luxembourg qui pourrait être spécifié dans la lettre de convocation à l'assemblée. Si ce jour est un jour où les banques ne sont généralement pas ouvertes à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Le Gérant Commandité ou les Réviseurs d'Entreprises Agréés peuvent convoquer des assemblées générales d'Actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires). Ces assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et peuvent se tenir à l'étranger si, selon le jugement du Gérant Commandité, qui est définitif, des circonstances de force majeure le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. Les Actionnaires se réuniront après l'émission (y compris, si nécessaire, sa publication) d'une lettre de convocation conformément aux Lois ou aux Statuts.

La lettre de convocation envoyée aux Actionnaires indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des matières à traiter lors de l'assemblée générale concernée. L'ordre du jour pour une assemblée générale des Actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, établir le texte des modifications affectant l'objet social ou la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence, Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une autre personne qui n'a pas besoin d'être actionnaire elle-même, tel que son mandataire. Le Gérant Commandité peut déterminer toutes conditions qui devant être remplies en vue de la participation d'un Actionnaire aux assemblées générales des Actionnaires.

Les Actionnaires participant à une assemblée générale des Actionnaires par vidéoconférence ou tous autres moyens de télécommunication similaires permettant leur identification, seront considérés comme présents pour les besoins du quorum et le calcul de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des Actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant Commandité ou, en son absence, par l'assemblée générale des Actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires élit un (1) scrutateur devant être choisi parmi les personnes participant à l'assemblée générale des Actionnaires qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire lui-même.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Ajournement. Le Gérant Commandité peut ajourner sans délai toute assemblée générale des Actionnaires jusqu'à quatre (4) semaines. Le Gérant Commandité doit ajourner une assemblée si les Actionnaires représentant au moins vingt pourcent (20 %) du capital social émis de la Société le requièrent.

Cet ajournement annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des Actionnaires ajournée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations régulièrement déposées en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote.

Chaque Action donne droit à son détenteur à un vote.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, à moins que l'assemblée générale des Actionnaires décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

A moins qu'elles ne soient prévues autrement par les Lois ou par les présents Statuts, toutes les résolutions de l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des Actionnaires seront prises par des votes à la majorité simple, indépendamment de la proportion du capital représenté.

De plus, aucune décision ne peut être valablement prise sans l'approbation écrite préalable du Gérant Commandité, sous réserve de toutes dispositions contraires prévues dans les présents Statuts ou tout pacte conclu de temps en temps parmi les Actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée pour modifier toutes dispositions des présents Statuts ne sera valablement délibérée à moins qu' (a) au moins une moitié des actions ne soit représentée et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées des présents Statuts et, le cas échéant, le texte de celles relatives aux objets sociaux ou à la forme de la Société.

Si la première des conditions de l'article ci-dessus n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, de la manière prescrite par les présents Statuts ou par les Lois. Cette lettre de convocation doit reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement indépendamment de la proportion d'actions représentée.

Lors de ces deux assemblées, les résolutions, devant être adoptées, doivent être adoptées par au moins deux tiers des votes exprimés. Les votes exprimés n'incluent pas les votes attachés aux actions pour lesquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont rendus un vote blanc ou invalide.

Cependant, les résolutions dans le but de changer la nationalité de la Société ou d'augmenter les responsabilités des Actionnaires ne peuvent être adoptées que par une décision unanime des Actionnaires.

Art. 26. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires doivent être signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tout Actionnaire ou mandataire, qui en fait la demande.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Informations des actionnaires, Evaluation, Distribution des bénéfices

Art. 27. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année, sous réserve que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2016 (toutes dates incluses).

Art. 28. Approbation des Comptes Annuels et Information des actionnaires. Le Gérant Commandité prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les Actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et les Normes Internationales d'Informations Financières ("IFRS").

Les comptes annuels seront mis à la disposition des actionnaires pour chaque exercice social au plus tard que 6 mois après la fin de l'exercice social.

Les comptes annuels sont soumis pour approbation à l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 29. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société déterminés conformément aux Lois, cinq pourcent (5 %) seront prélevés et alloués, à un fonds de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire le montant du fonds de réserve légale atteindra un dixième du capital nominal de la Société.

Sous réserve des dispositions des Lois et des présents Statuts, la Société peut, par résolutions des Actionnaires, déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

Sous réserve des dispositions des Lois et des présents Statuts, le Gérant Commandité peut verser des dividendes intérimaires aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée en conformité avec les règles de quorum et de majorité établies par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée en principe par le Gérant Commandité.

Après le paiement ou la provision de toutes les dettes et charges de la Société, incluant les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera distribué aux détenteurs de l'Action de Catégorie A et d'Actions de Catégorie B afin d'atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable, Définitions

Art. 31. Interprétation et Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront déterminées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dans les présents Statuts:

- une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou tout joint-venture, association ou partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications).

- les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant une catégorie d'actes particuliers, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

- les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation ou leur construction.

Art. 32. Définitions.

"Affilié" signifie en ce qui concerne toute Personne:

- Toute entité Contrôlée, directement ou indirectement, par cette Personne;

- Toute entité qui Contrôle, directement ou indirectement, cette Personne;

- Toute entité directement ou indirectement sous un Contrôle commun avec cette Personne;

* tout instrument de placement, incluant mais ne se limitant pas à un fonds pour compte joint, qui est géré et/ou conseillé par cette Personne, par le conseiller en investissement principal de cette Personne ou par la même entité ou les mêmes entités que cette Personne, incluant tous participants dans cet instrument de placement; et

* Si cette Personne est un dépositaire ou un mandataire détenant des actions ou d'autre propriété concerné pour le bénéfice d'un bénéficiaire, ce bénéficiaire, toute Personne qui est Contrôlée, directement ou indirectement, par ce bénéficiaire, toute Personne qui Contrôle, directement ou indirectement, ce bénéficiaire, toute Personne directement ou indirectement sous un Contrôle commun avec ce bénéficiaire, tout mandataire de ce mandat dans lequel tous ou substantiellement les intérêts bénéficiaires sont détenus directement ou indirectement par ce bénéficiaire ou un de ceux décrits ci-dessus, et tout dépositaire supplémentaire ou de remplacement pour ce bénéficiaire ou un de ceux décrits ci-dessus.

"AXA REIM Group" signifie le sous-groupe de sociétés, comprenant AXA REIM S.A., ses Affiliés, filiales and entreprises filiales et les autres sociétés du Groupe AXA gérées en tant que partie d'AXA REIM Group (ou, selon le cas, signifie le membre concerné d'AXA REIM Group);

"AXA REIM S.A." signifie AXA Real Estate Investment Managers, une société anonyme ayant un capital social de 371.419,85 EUR, constituée selon et régie par les lois de la République française ayant son siège social au "Coeur Défense" Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92400 Courbevoie, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 414 872 028;

«Comité Consultatif des Investisseurs» a la signification qui lui est donnée dans le Contrat d'Investissement et Pacte d'Actionnaires;

«Contrôle» à moins qu'il ne soit défini autrement dans les présentes, signifie la capacité d'exercer un contrôle sur une entité soit par la détention de la majorité des droits de vote soit par une influence prépondérante soit le biais d'un contrat

ou d'une situation de faits et sans qu'il soit nécessaire de déterminer si la partie exerçant le contrôle sur ladite entité détient une participation directe dans le capital social de ladite entité; les termes «Contrôlé» et «Contrôlant» s'interprètent en conséquence.

"Date de Connaissance de l'Événement pour Motif" signifie la date la plus tôt entre (i) AXA REIM Group ayant connaissance d'un ou plusieurs événements qui ne seront probablement pas qualifiés d'Événement pour Motif ou (ii) la notification par tout Investisseur énonçant les arguments raisonnables justifiant qu'un ou plusieurs événements ayant eu lieu ne seront probablement pas qualifiés d'Événement pour Motif;

«Engagement de Capitaux» signifie un engagement d'un Actionnaire de Catégorie B de souscrire à des Actions de Catégorie B.

«Engagements» signifie le montant total de fonds (qu'ils soient en capital ou en prêts) payés par l'Actionnaire de Catégorie A, les Actionnaires de Catégorie B en règlement total ou partiel de leur engagement.

«Engagements Financiers» signifie les engagements totaux des fonds (qu'ils soient en capital ou en prêts) payés par l'Actionnaire de Catégorie A, les Actionnaires de Catégorie B, afin de satisfaire entièrement ou partiellement leurs Engagements.

«Jours Ouvrables» a la signification qui lui est donnée dans le Contrat d'Investissement et Pacte d'Actionnaires;

"Motif Désigné" a la signification qui lui est donnée dans le Contrat d'Investissement et Pacte d'Actionnaires;

«Notification de Prélèvement» signifie toute notification écrite délivrée au moins dix (10) jours ouvrables par la Société aux Actionnaires de Catégorie B établissant le montant de l'Engagement de Capitaux concerné prélevé qui sera net de tous frais bancaires (incluant tout frais de transfert), la manière dont ce montant sera divisé, la date du paiement requis et le nombre d'Actions de Catégorie B devant être émises.

«Personne» signifie tout individu, association, société, société à responsabilité limitée, trust ou autre entité;

«Première Date de Closing» a la signification qui lui est donnée dans le Contrat d'Investissement et Pacte d'Actionnaires

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les parties sus-mentionnées ont souscrit aux Actions comme suit:

Boston Retirement System	22.745 Action de Catégorie B
Baylor Scott & White Holdings	8.255 Actions de Catégorie B
DV IV General Partner S.A.	1 Action de Catégorie A
Total:	31,001 actions

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille et un euros (31.001,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi de 1915 ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties estiment le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les parties susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaires de la Société conformément à l'Article 16 des Statuts, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. A été nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une période maximum de six (6) ans, son mandat expirant à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de actionnaires devant se tenir en 2020: Mazars Luxembourg, Société Anonyme, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159962.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert à la date indiquée en tête des présentes;

Après lecture du présent acte aux mandataires des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits mandataires ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 21 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22209. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000159/948.

(150239857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

L'ilot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4-6, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 202.771.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TEAMVEST S.A., une société anonyme organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 3, rue de Belle-vue, L-1227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.149, ayant un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000),

ici représentée par Monsieur Brice Menegaux, avec adresse au 2 Place de France, L-1538 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 01/12/2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La dénomination de la société est "L'ilot S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est l'exploitation d'un restaurant et d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

3.2. La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.3. De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, la location et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

3.4. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, licences, logiciels ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.5. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de

charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.6. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.7. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination des gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions

du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) En cas de pluralité de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par:

- la signature individuelle d'un gérant pour toute transaction ne dépassant pas 5.000.- EUR TVA incluse.
- les signatures conjointes de deux gérants pour toute transaction dépassant 5.001.- EUR TVA incluse.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) lorsque les dividendes intérimaires excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'Assemblée Générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Convocations - Communications - Procurations.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci sont faites et les résolutions circulaires, sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures Page 7 manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

Art.18. Divers. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

La société TEAMVEST S.A. prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.300.-€.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Brice Menegaux, né le 13 juin 1989, à Paris, France, avec adresse au 2 Place de France, L-1538 Luxembourg; et

- Monsieur Richard Mazelier, né le 23 mai 1975, à Thiers, France, avec adresse au 3, rue de Bellevue, L-1227 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 4-6 Rue de la Loge L-1945 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Brice Menegaux, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29458. Page 8 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002158/240.

(160001053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

TLM S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg E 4.560.

L'an deux mil quinze, le vingt-deux décembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Berrin YILDIZ, née le 13 mai 1963 à Adana (Turquie), de nationalité belge, demeurant à L-2550 Luxembourg, 138A, avenue du X Septembre.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de la société

«TLM S.C.I.»

établie et ayant son siège social à L-8279 Holzem, 28, route de Capellen,

inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4.560,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 août 2011, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 26 octobre 2011, numéro 2.603, page 124.929.

L'associée représentant l'intégralité du capital a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

Deuxième résolution

L'associée unique décide en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 3 alinéa 1 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1.** Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi dans la commune de Luxembourg. »

Déclaration en matière de blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (1.100.- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: B. YILDIZ, K.REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29695. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001693/48.

(150240546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Samo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 157.049.

Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de commissaire aux comptes au sein de la société anonyme SAMO INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 157.049.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Référence de publication: 2016007062/12.

(160005566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002381/10.

(160000137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.
